
DOCUMENT D'INFORMATION

Contexte

Canadiens unis contre l'exclusion moderne

Qu'est-ce que l'exclusion moderne ?

À une époque marquée par des tensions géopolitiques accrues et un nationalisme populiste grandissant, de nombreux pays adoptent une orientation dangereuse consistant à punir leurs citoyen.nes pour ne pas se conformer à une idée rigide de l'intérêt national ou pour entretenir des liens bénins avec des entités étrangères. Des Canadien.nes et Québécois.es issus de tous horizons ont été victimes de discrimination et de stigmatisation. C'est ce que nous appelons l'exclusion moderne.

Si une grande partie de cette discrimination est informelle, diffuse et parfois difficile à identifier, ses conséquences n'en sont pas moins graves. Les personnes et les organisations accusées « d'ingérence étrangère » ou « d'influence étrangère » peuvent subir l'ostracisme, la stigmatisation, voire des poursuites criminelles. Les Canadien.nes et Québécois.es touchés sont des gens de tous milieux : entrepreneur.es, universitaires, fonctionnaires, travailleur.euses communautaires, etc.

Les politicien.nes ont aggravé le problème en ne remettant pas en question des allégations douteuses ou non fondées d'ingérence étrangère, souvent relayées dans les médias par des acteurs aux intérêts personnels. En juin 2024, le Parlement du Canada a adopté une loi draconienne sur la sécurité nationale créant une nouvelle infraction d'ingérence dans un processus politique pour le compte d'une entité étrangère. Bien que la loi ne rende pas illégal le fait de participer à un processus politique pour le compte d'une entité étrangère en soi, il devient criminel de le faire « de manière clandestine ». Toute personne jugée « en association avec » une entité étrangère et qui ne se conforme pas à l'obligation de s'enregistrer dans un « registre de transparence sur l'influence étrangère » pourrait être considérée comme agissant « clandestinement » et être poursuivie, l'infraction étant passible de la prison à perpétuité.

Une histoire de l'exclusion au Canada

L'exclusion de minorités sanctionnées par l'État est un aspect malheureux de notre histoire. Ces actes odieux ont toujours été justifiés par des arguments liés à la supériorité raciale, à la sécurité nationale, à la sécurité publique ou à l'intérêt national. Les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont les premiers et plus visibles exemples d'exclusion au Canada : exclus de leurs propres terres et modes de vie par un système de colonialisme de peuplement et d'exploitation. Leur lutte pour la justice et la réconciliation se poursuit encore aujourd'hui.

Les immigrant.es au Canada ont subi une autre forme d'exclusion, où des générations précédentes de colons ont imposé des politiques discriminatoires contre les nouveaux arrivant.es, avec l'aval du gouvernement, sur la base d'arguments racistes ou xénophobes.

On retrouve de nombreux exemples d'exclusion dans l'histoire canadienne. Les Canadien.nes noir.es, présents depuis le XVII^e siècle, ont subi racisme, ségrégation, l'esclavage et haine en raison de leur couleur de peau. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le gouvernement canadien a mis en place des politiques visant à empêcher leur immigration. À la même époque, les Doukhobors, fuyant la Russie, ont été persécutés et stigmatisés après leur arrivée au Canada, y compris par le retrait forcé de leurs enfants placés dans des institutions. Durant la Première Guerre mondiale, des Ukrainien.nes ont été internés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, car considérés comme « étrangers ennemis ». En 1914, des Sikhs persécutés en Inde arrivèrent à Vancouver à bord du Komagata Maru en quête d'asile, mais furent refoulés et finalement déportés.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, 31 000 Canadien.nes d'origine italienne furent étiquetés « étrangers ennemis », plus de 700 arrêtés et envoyés en camps d'internement. Les Canadien.nes d'origine japonaise subirent un sort encore plus cruel : plus de 20 000 furent dépossédés, expulsés de leurs foyers et internés. L'immigration juive au Canada fut également marquée par le racisme : seulement 5 000 réfugiés juifs furent admis pendant les 12 années du régime nazi. Le ministre responsable de l'immigration à l'époque affirma tristement que « aucun n'est déjà trop », sentiment partagé par le premier ministre William Lyon Mackenzie King. En 1939, 900 réfugiés juifs à bord du MS St. Louis furent refusés d'entrée et renvoyés en Europe, où beaucoup périrent dans l'Holocauste.

Plus récemment, une forme particulière « d'exclusion » a frappé les Canadien.nes musulman.es, surtout après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Ils ont subi contrôles sécuritaires excessifs, discours haineux, agressions physiques, discrimination et stigmatisation dans leur vie professionnelle et personnelle. L'islamophobie persiste encore aujourd'hui, avec une variante visant particulièrement les Canadien.nes d'origine palestinienne, injustement étiquetés comme émeutiers ou menaces à la sécurité nationale pour avoir soutenu un règlement juste au conflit de Gaza et de Cisjordanie.

Parmi tous ces exemples, le terme « exclusion » est le plus souvent associé à la Loi de l'immigration chinoise de 1923, surnommée la « Loi d'exclusion des Chinois ». Après l'échec des tentatives visant à limiter l'immigration chinoise au moyen d'une taxe d'entrée punitive pendant 40 ans, le gouvernement de Mackenzie King adopta une loi interdisant pratiquement toute immigration chinoise. Les Chinois au Canada devaient aussi s'enregistrer auprès du gouvernement et porter des papiers sous peine d'amende, d'emprisonnement ou d'expulsion. Cette loi resta en vigueur 24 ans.

L'« exclusion » des immigrant.es est donc une tache sur l'histoire du Canada et demeure un problème aujourd'hui. Si un retour à une interdiction totale d'immigrer pour un groupe spécifique semble improbable, les mêmes arguments racistes, xénophobes ou liés à la sécurité nationale sont invoqués pour justifier des formes modernes d'exclusion.

L'exclusion moderne aujourd'hui

De nouvelles formes d'exclusion visant les Canadien.nes d'origine chinoise et ceux/celles ayant des liens avec la République populaire de Chine (RPC) sont désormais admises comme normes sociales et politiques. Cette « sinophobie » moderne ne vise pas tous les Chinois.es du Canada, mais cherche à diviser entre ceux considérés comme « acceptables » et ceux qui ne le sont pas. C'est à la fois une version contemporaine de l'exclusion et un nouveau type de racisme, plus subtil et plus dangereux.

L'exploitation de la peur de l'ingérence étrangère a alimenté les soupçons à l'égard de Canadien.nes sur la base de simples rumeurs et préjugés. La présomption de déloyauté envers ceux et celles qui travaillent à améliorer les relations avec la RPC ou qui refusent la vision dominante d'une « menace chinoise » a conduit à leur stigmatisation, avec des conséquences néfastes sur leur vie et leur carrière.

Pressions extérieures, pensée de groupe et politique intérieure ont ancré certains de ces préjugés dans les lois, comme le projet de loi C-70. Les forces policières, ainsi que les agences de renseignement et de sécurité nationale, agissant sous l'influence de la classe politique et de leurs propres biais, répriment les droits et libertés fondamentaux au nom de la sécurité nationale. Ce phénomène touche de nombreuses minorités visibles, mais les Canadien.nes d'origine chinoise ou liés à la RPC affrontent aujourd'hui un ensemble unique de défis en raison du conflit géopolitique entre les États-Unis et la Chine.

Si la géopolitique actuelle rend les Canadien.nes et Québécois.es liés à la RPC particulièrement vulnérables, ce problème pourrait, à l'avenir, viser d'autres groupes nationaux ou ethniques selon l'évolution des relations internationales. La Charte canadienne des droits et libertés ne doit pas être compromise par des changements d'humeur géopolitique, peu importe leur direction.